

Règlement Urban Trail Thonon 2026

La 2ème édition de l'Urban Trail Thonon by Le Groupe Le Messenger sera organisée le dimanche 18 octobre 2026.

L'événement est organisé par Le Messenger, en soutien avec la Ville de Thonon-les-Bains.

Les informations concernant l'événement (horaires, parcours, tarifs) sont sous réserve de modification, se référer aux informations données sur

<https://www.instagram.com/urbantrailthonon/> .

Article 1 – ÉPREUVES

Formats et horaires (sous réserve de modification) :

- **Marche 7 km (non chronométrée, sans classement)**

Tarif : 8 € en pré-inscription / 12 € sur place

- **7 km Solo (chronométré avec classement)**

Tarif : 16 € en pré-inscription / 20 € sur place

- **1km parent/enfant (non chronométrée, sans classement)**

Tarif : 8 € par équipe en pré-inscription / 12€ sur place

- **14 km Solo (chronométré avec classement)**

Tarif : 32 € en pré-inscription / 38 € sur place

- **14 km (relais 2×7 km) (chronométré avec classement)**

Tarif : 35 € par équipe en pré-inscription / 40 € sur place

- **7 km Entreprise (chronométré avec classement)**

Tarif : 48 € par équipe en pré-inscription

- **14 km Entreprise (chronométré avec classement)**

Tarif : 96 € par équipe en pré-inscription

Pas d'inscriptions sur place pour les challenges entreprise

Pour chaque format, 1 € par dossard est reversé à une association.

À noter que des frais de dossier de 1,50€ s'ajoutent au prix unitaire de base de l'inscription.

Horaires, barrière horaire et informations pratiques

Les horaires détaillés des départs, des échauffements ainsi que le programme complet de la journée seront communiqués à l'approche de l'événement et sont consultables sur le compte officiel : <https://www.instagram.com/urbantrailthonon/>

Les informations relatives à la **barrière horaire**, ainsi qu'au **lieu exact de départ et d'arrivée**, seront également communiquées sur le site et les canaux officiels de l'événement.

Passé le délai de la barrière ouverte, la course se poursuit sous la **responsabilité du participant**

L'ensemble de ces éléments est **sous réserve de modification** ; il appartient aux participants de se référer aux informations officielles mises à jour sur le compte de l'événement.

Les tarifs mentionnés pour les inscriptions sur place sont applicables uniquement **dans la limite des dossards encore disponibles** le jour de l'événement. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que le nombre maximal de participants est atteint.

Catégories d'âge

Format	Distance	Chronométré avec classement	Age minimum le jour de la course
7km Solo	7km	Oui	16 ans
14km Solo	14km	Oui	18 ans
14km Relai	14 km (2x7km)	Oui	16 ans
7km Entreprise	7km	Oui	16 ans
14km Entreprise	14km	Oui	18 ans
Marche	7km	Non	16 ans
Parent-Enfant	1km	Non	Minimum 6 ans Maximum 10 ans

Article 2 – INSCRIPTION

- Inscriptions ouvertes **en ligne** jusqu'au **mercredi 30 septembre 2026** inclus, sur le site Finishers
- Mode de paiement sécurisé par carte bancaire
- Inscription personnelle et **non remboursable**

- Transfert possible uniquement via le compte de l'inscrit d'origine. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de litige entre le cédant et le bénéficiaire.
- **Pas d'inscription sur place** si la capacité maximale est atteinte
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident lié à un transfert non autorisé.

Article 3 – PIECES JUSTIFICATIVES (7km solo, 14km solo & relai, challenges entreprise, course parent/enfant)

- Les participants doivent présenter :
 - **Certificat médical** de non contre-indication à la course à pied en compétition, daté de moins d'un an, **ou**
 - **Parcours Prévention Santé (PPS)** valide via <https://pps.athle.fr>, **ou**
 - **Licence sportive FFA** en cours de validité (Athlé Compétition ou Athlé Running).
- **Participants mineurs :**
 - Epreuve non chronométrée : autorisation parentale obligatoire
 - Epreuve chronométrée : Un justificatif de santé (Licence FFA valide, PPS ou certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la course à pied en compétition) et une autorisation parentale obligatoire

Article 4 – RETRAIT DES DOSSARDS (sous réserve de modification)

- Dates et lieu : **du 12 octobre au 17 octobre 2026**, au siège du Messenger, 19 Av. Pré Robert Sud, 74200 Anthy-sur-Léman
- Le **dimanche 18 octobre 2026**, sur le lieu départ/arrivée
- Documents requis : pièce d'identité et justificatif santé si nécessaire
- Possibilité de retrait pour un tiers avec **pièce d'identité**
- Port du dossard obligatoire sur la poitrine, **visible et non modifié**

Article 5 – SÉCURITÉ ET PARCOURS

- Parcours balisé et sécurisé par des bénévoles et signaleurs
- Véhicules interdits sauf autorisés par l'organisation (vélo/moto officiel, voiture balai, secours)
- Interdiction : poussettes, animaux, rollers, trottinettes, sacs (sauf sacs officiels de l'organisation)

- Les participants doivent respecter le code de la route et suivre les instructions des signaleurs
- Il appartient à chaque participant de suivre le balisage officiel. Tout raccourci ou non-respect de l'itinéraire pourra entraîner une disqualification
- Pour des raisons de sécurité et d'équité, tout équipement extérieur est interdit sur les formats course, notamment l'usage de bâtons ou tout autre accessoire d'assistance. Seul le format marche autorise l'utilisation de bâtons.
- Les animaux (même tenus en laisse) ne sont pas autorisés sur le parcours.
- Par ailleurs, aucun service de consigne ni de douche ne sera proposé sur le site de l'évènement, il est recommandé aux participants de venir en tenue de course et de limiter les effets personnels.

Article 6 – ANNULATION / NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes, de risque sanitaire, de décision administrative ou de tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler, de reporter ou d'interrompre l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un remboursement de leur inscription ou à une quelconque indemnité

Article 7 – REVENTE / ÉCHANGE DE DOSSARDS

- Strictement interdit hors plateforme officielle, **sous peine de disqualification et responsabilité en cas d'accident**

Article 8 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

- Organisation couverte par **assurance responsabilité civile**
- Les participants doivent disposer d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels
- Participation aux formats chronométrés = acceptation des risques (accidents, intempéries, etc.)

En s'inscrivant, le participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve ainsi que les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques....

Le participant reconnaît décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à cette épreuve. Cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées

Article 9 – RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

- Classements 7 km solo, 14 km solo/relai et challenges entreprise disponibles **en ligne**
- Récompenses pour les 3 premiers de chaque format
- Format marche, course parent/enfant : **pas de classement**

Article 10 – DROIT À L'IMAGE ET CNIL

- Les participants autorisent l'utilisation de leurs images par les organisateurs et partenaires, **sans contrepartie**
- Données personnelles utilisées uniquement pour la gestion des inscriptions et communications relatives à l'événement

“Les participants autorisent expressément les organisateurs “Imprimerie du Messenger SA”, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris dans les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée”.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société Finishers.com qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que d'autres manifestations organisées par Finishers. Par l'intermédiaire de Finishers.com, les associations partenaires. Conformément à la loi “informatique et libertés” vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et de faire rectifier ou supprimé en contactant l'organisation : par email à l'adresse publicite@lemessenger.fr ou courriel postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à

Article 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- L'inscription vaut acceptation **sans réserve** du présent règlement.
- Toutes informations pratiques (horaires, parcours, tarifs) sont **sous réserve de modification**, se référer à <https://www.instagram.com/urbantrailthonon/>